

Motion adoptée à l'unanimité par le Conseil de la Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales de l'Université de Lille, lors de sa séance du 10/01/2018

"Le Conseil de la Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales de l'Université de Lille, réuni ce jour, réaffirme son attachement au libre accès des bacheliers à l'enseignement supérieur public.

Dans un contexte de croissance des effectifs étudiants et de difficultés financières des universités, la réforme actuellement imposée dans l'urgence, loin de résoudre les problématiques s'imposant à l'enseignement supérieur, alourdit les charges pesant tant sur les personnels administratifs et enseignants du supérieur que du secondaire. Dans ces conditions, elle ne permettra pas d'assurer dans les faits l'évaluation « qualitative » des vœux des lycéens.

Avant même d'envisager la mise en place de la réforme, le ministère doit accorder les moyens financiers, matériels et humains nécessaires et préciser les conditions réglementaires de cette réforme.

C'est pourquoi le Conseil de Faculté a décidé à l'unanimité de ne pas remonter les critères permettant de classer les candidatures".